

Pour limiter les dommages causés par les avortements non médicalisés, les responsables des prises de décision devraient :

Élargir les critères légaux d'accès à l'avortement

Promouvoir les lignes directrices cliniques mises à jour concernant l'avortement sécurisé et les soins après avortement

Élargir la disponibilité des soins de l'avortement et après avortement